

Inhaltsverzeichnis

29.06.2018	La Liberté	Des enfants migrants sont détenus.....	2
------------	------------	--	---

Suisse

Des cantons placent des mineurs de moins de 15 ans en prison. Une pratique en violation de la loi

Des enfants migrants sont détenus

Sandrine Hochstrasser

Asile · Des familles entières de requérants déboutés sont mises en détention administrative en Suisse avant d'être expulsées, afin d'éviter qu'elles ne «s'évaporent» dans la nature. Ainsi, des enfants de moins de 15 ans, accompagnés de leurs parents, se retrouvent derrière les barreaux en Suisse. Ce qui est «vraisemblablement illégal», constate la commission de gestion du Conseil national, qui révèle cette pratique dans un rapport publié hier.

Après s'être émue de la politique migratoire du président américain Donald Trump, la Suisse découvre qu'elle commet elle-même des abus sur des enfants de requérants. La loi sur les étrangers proscrit en effet la détention de jeunes de moins de 15 ans. Or, entre 2011 et 2014, 200 mineurs ont été incarcérés en Suisse, et «la majorité» d'entre eux avait moins de 15 ans, révèle le rapport, qui s'appuie sur une enquête du Contrôle parlementaire de l'administration (CPA).

«C'est choquant! La Suisse a signé la convention relative aux droits de l'enfant, et elle ne la respecte pas», condamne Valérie Piller Carrard, conseillère nationale (ps, FR) membre de ladite commission.

Divergences cantonales

Dans son rapport, la commission demande au Conseil fédéral d'intervenir pour faire respecter les lois et favoriser d'autres solutions. Mais ce sont les cantons qui sont responsables de l'exécution des renvois, et qui décident, ou non, d'enfermer des requérants déboutés. Or leurs pratiques divergent fortement (y compris envers les requérants adultes).

Certains cantons – à l'instar de Genève, Vaud et Neuchâtel – refusent d'incarcérer des mineurs. D'autres ont moins de scrupules. Ainsi, «Berne, Bâle, Saint-Gall, Soleure, Schwyz, Zoug et Zurich ont emprisonné des familles, avec des enfants de moins de 15 ans», indique Valérie Piller Carrard, se référant à l'enquête du CPA.

Le canton de Berne visé

En outre, 89% des cas seraient même le fait du canton de Berne, selon le rapport. Mais la commission de gestion prend ce chiffre avec des pincettes, évoquant des «erreurs de saisies». L'enregistrement des données par les cantons manque de fiabilité, souligne-t-elle.

«Il faut éclaircir la situation et obtenir des chiffres exacts du nombre d'enfants concernés», réclame Peter Meier, de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). «Les cantons doivent utiliser des mesures alternatives pour les

familles en attente d'un renvoi, à l'instar de centres semi-ouverts.»

Même son de cloche de la part de la fondation Terre des hommes qui présentera en août une seconde enquête sur l'incarcération des requérants mineurs. La première, publiée en 2016, se concentrait sur les cas des migrants de 15 à 18 ans. «Mais au cours de cette seconde enquête, nous avons découvert que des enfants plus jeunes étaient aussi en prison! Et ce n'est pas un problème associé à un seul canton, comme Berne», précise Valentina Darbellay, cheffe de programme à Terre des hommes, qui préconise également de placer les familles en centres semi-ouverts, plutôt qu'en prison.

Politiciens choqués

Au Palais fédéral, ces révélations choquent tout autant. «La Confédération doit exiger sur-le-champ que cela cesse et s'en assurer», s'étrangle Lisa Mazzone (verts, GE), qui a déposé l'automne passé une initiative parlementaire pour mettre fin à la détention administrative des mineurs (la loi permet actuellement d'incarcérer des migrants de 15 à 18 ans pour une période de 12 mois maximum).

Interpellé hier en marge d'une conférence de presse à Vallorbe, Mario Gattiker, secrétaire d'Etat aux Migrations, confirme l'existence de discussions avec les cantons sur ce sujet. «La problématique est complexe et il n'y a pas de réponse simple. La loi interdit l'internement de mineurs de moins de 15 ans, et elle oblige aussi à se préoccuper de leur bien-être. Est-ce mieux de les séparer de leurs parents lorsque ceux-ci sont incarcérés?», interroge-t-il. La question n'a pas fini de faire des vagues sous la Coupole.

Un centre fédéral à Vallorbe, mais pas une structure de départ

Vallorbe est «satisfaite». La commune vaudoise accueillera le quatrième centre fédéral pour requérants d'asile (CFA) de Suisse romande. La convention signée lui permet toutefois d'éviter de devenir un centre de départ comme la Confédération le voulait initialement.

Alors qu'en 2016, Vallorbe et le canton de Vaud étaient montés aux barricades contre les intentions de Berne, le ton est aujourd'hui complètement adouci. «Nous sommes satisfaits de la solution trouvée et nous remercions la Confédération et le canton», a déclaré hier Stéphane Costantini.

Syndic de Vallorbe, il a présenté à la presse, aux côtés du conseiller d'Etat vaudois Philippe Leuba et de Mario Gattiker, secrétaire d'Etat aux Migrations, l'issue du bras de fer. Depuis

18 ans, la commune de 3900 habitants accueille des requérants, ce qui «n'a pas toujours été facile (...). Mais aujourd'hui le vivre-ensemble se passe correctement», a expliqué l' élu.

Quand la Confédération a parlé d'installer à Vallorbe quasi exclusivement des requérants déboutés, la commune s'est opposée à tout changement, avec l'appui «indéfectible» du canton de Vaud. Après de nombreuses discussions, le centre de Vallorbe conservera le même profil de requérants, s'est félicité Stéphane Costantini. ATS

Les familles de migrants déboutés risquent la prison, y compris les enfants, s'ils restent en Suisse. Keystone/photo prétexte